



VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Haute-Savoie

DECISION VALANT DELIBERATION
N° 2024/034 CL

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU les travaux de restauration des chapelles / tranche 2 prévus dans le cadre du budget investissement ville 2024,

CONSIDERANT le résultat de la consultation décomposée en 3 lots listés ci-dessous et lancée en procédure adaptée le 11 juin 2024,

1	Installation de chantier / Maçonnerie - Pierre de taille / Electricité / Métallerie
2	Charpente / Couverture / Menuiserie
3	Décors peints

DECIDE :

D'ATTRIBUER les marchés comme suit :

- Lot 1 à l'entreprise COMTE pour un montant total HT de 643 620,45 € (six cent quarante-trois mille six cent vingt euros quarante-cinq cts) ;
- Lot 2 à l'entreprise PEGORIER BERTRAND pour un montant total HT de 780 562,75 € (sept cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-deux euros soixante-quinze cts) ;
- Lot 3 à l'entreprise SUD France pour un montant total HT de 69 549,50 € (soixante-neuf mille cinq cent quarante-neuf euros cinquante cts).

DE SIGNER tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et décidé le 26 septembre 2024

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX



Télétransmise le 26/09/2024
Affiché numériquement le 26/09/2024